



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**



APPEL A PROJET

« Quartiers d'Été 2024 »

PRÉAMBULE - CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL A PROJET

Chaque été, un enfant sur quatre ne part pas en vacances. En 2020, la crise sanitaire a mis davantage en exergue les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Face à cette situation, le Gouvernement a lancé «Quartiers d'été», pour renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires. Objectif : Proposer tous les jours durant les mois de juillet et d'août une offre d'activités variées aux 5,4 millions d'habitants des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, que ce soit en pieds d'immeubles, au sein même des quartiers, ou en dehors.

Le ministère de la Ville et du logement reconduit l'opération Quartiers d'été en 2024, dans la mesure où il constitue un levier d'émancipation et de découverte, notamment en direction des jeunes.

En 2023, 87 actions ont été organisées dont 11 séjours, 13 093 habitants ont participé à au moins une journée d'activités dont 5 944 filles ou femmes et 7 028 jeunes (0/25 ans).

Déclinée localement, l'opération Quartiers d'été 2024 repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Avec une orientation forte sur l'offre proposée au public des 12-25 ans, les activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes, les rencontres et activité inter-quartiers, les activités en soirée, les week-ends et en août et les séjours.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales ;
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités spécifiques de mobilisation des publics féminins ;
- sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur le portail DAUPHIN, au plus tard [le 4 février 2024 \(minuit\)](#). Passé ce délai, [les dossiers ne seront plus pris en compte](#).

L'accès au Portail DAUPHIN pour saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subvention devront être saisies dans Dauphin, sous la rubrique **HORS CONTRAT DE VILLE** et libellées sous l'intitulé : **QUARTIERS d'ÉTÉ - 2024 titre de l'action**.

Les besoins de financement doivent être exprimés auprès de l'État en sélectionnant dans la rubrique relative au budget du projet , la ligne 74 (État) : **83 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

Dans le dossier de demande de subvention, devront en outre être impérativement renseignés les items suivants :

- Commune(s) concernée(s),
- QPV concerné(s),
- Dénomination de l'action,
- Public cible (jeunes, adultes, familles, seniors),
- thématique (sport, culture, séjours, Europe, continuité éducative, esprit critique, soutien à la parentalité, santé, nature en ville, insertion professionnelle, entrepreneuriat, argent de poche, numérique, mobilité, inter quartier/intergénérationnel, participation citoyenne, liens population-institutions)
- Objectif(s),
- Nombre de bénéficiaires potentiels (prévisionnel).

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, sur le plan technique, dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide, qui est à la disposition des porteurs :

- par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94
- par mail : support.p147@experifrance.fr
- en ligne via « Nous Contacter » sur la page d'Accueil de l'Espace Usagers : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

CALENDRIER :

- **Lancement de l'appel à Projet : le 8 janvier 2024**
- **Fin de dépôt des candidatures : le 4 février 2024**

COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers d'été 2024 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...).
- mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire des logos du ministère de la Ville ainsi que de celui des Quartiers d'été 2024.
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Un reporting mensuel sera transmis à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui pilote le programme au niveau central. Les porteurs de projets ayant été subventionnés au travers des Quartiers d'été 2024 seront sollicités pour un bilan qualitatif dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute demande de renouvellement d'actions 2023 sur 2024 dans le cadre de « Quartiers d'été 2024 », le bilan 2023 définitif devra avoir été saisi sur DAUPHIN, dans le module « justification » dès son ouverture. Les demandes de report d'action ou la mention des actions non réalisées seront effectuées via ce même module.